



ST DENIS LE 19/12/2009  
A l'attention des Présidents (es) de clubs

N/REF :  
MTC/HH/ /2009

**Objet: Nouvelles règles – classement 2010**

Cher (e) Président(e),

Nous vous informons de deux nouvelles règles concernant le calcul du classement **applicable pour l'année sportive 2010.**

**1/ Pénalisation de la défaite :**

Après des tests significatifs effectués sur les palmarès du classement 2010, une nouvelle formule de calcul du nombre de victoires supplémentaires a été adoptée, afin de sanctionner plus sévèrement les défaites significatives.

La formule actuelle :  $V - E - 2 I$  est remplacée par la suivante :  $V - E - 2 I - 5 G$

Dans laquelle :

- V = nombre de victoires (victoires par WO comprises)
- E = nombre de défaites à échelon égal (défaites par WO non comprises)
- I = nombre de défaites à un échelon inférieur
- G = nombre de défaites deux échelons inférieurs et plus, et par WO à partir du 3ème

**2/ Bonification de 15 points par partie gagnée :**

Cette bonification mise en 1997 pour les championnats de ligue 2ème, 3ème et 4ème série seniors, est régulièrement mal codifiée lors des homologations et attribuée à tort, à certains championnats jeunes ou/et seniors plus.

Aussi dans un souci d'équité la règle suivante a été adoptée :

Bonification de 15 points par partie gagnée en championnats individuels jeunes, seniors et seniors plus dans les championnats régionaux de ligue y compris dans les phases départementales disputées par élimination directe. Il en sera de même pour le championnat de France.

Cette bonification est plafonnée à **45 points** (3 victoires)

Nous espérons que cette nouvelle application donnera entière satisfaction aux compétiteurs et pourra les aider à appréhender la compétition différemment.

Restant à l'écoute de vos attentes, je vous remercie de diffuser ces informations à vos licenciés.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations sportives les meilleures.

LA COMMISSION DE CLASSEMENT

